

Services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Manitoba



Enfants en santé Manitoba
Les enfants et les familles d'abord

Manitoba 

Services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Manitoba

Le gouvernement du Manitoba croit que la prestation de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité favorise le développement affectif, social, intellectuel et physique des enfants. Ces services permettent aussi aux enfants de se sentir heureux et en sécurité dans un cadre chaleureux. Les familles peuvent choisir entre des services de garde à temps plein ou à temps partiel pendant la journée, la soirée ou la fin de semaine dans une garderie, une garderie familiale ou une prématernelle. Les garderies et les prématernelles autorisées font partie intégrante d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Manitoba fondé sur les principes de la qualité, de l'universalité, de l'accessibilité et de l'abordabilité.

Loi régissant les services de garde d'enfants

Toutes les garderies autorisées du Manitoba doivent respecter les dispositions de la *Loi sur la garde d'enfants*. La Loi définit les types d'établissements de garde d'enfants qui doivent détenir une licence. Ses règlements d'application visent à s'assurer que les services de garde offerts dans les garderies et les garderies familiales autorisées sont conformes aux normes établies par la Province.

Titulaires d'une licence

Il y a un grand choix de garderies autorisées offrant des services de garde d'enfants.

Garderies

- **Garderies à temps plein pour enfants en bas âge et d'âge préscolaire** – enfants âgés de 3 mois à 6 ans
- **Garderies d'enfants d'âge scolaire** – enfants âgés de 5 à 12 ans
- **Prématernelles** – enfants âgés de 2 à 5 ans

Garderies familiales

- **Garderie familiale** – une personne offrant dans sa résidence des services de garde à un maximum de 8 enfants âgés de 3 mois à 12 ans.
- **Garderie collective** – deux personnes offrant dans la résidence de l'une d'entre elles, des services de garde à un maximum de 12 enfants âgés de 3 mois à 12 ans.

Le gouvernement provincial délivre des licences à tous les organismes sans but lucratif, à toutes les coopératives de parents et entreprises privées, et à tous les particuliers qui exploitent une garderie ou une garderie familiale. Il accorde aussi des subventions de fonctionnement aux fournisseurs de services de garderie admissibles.





Engagement envers des services de soins et d'éducation abordables, accessibles et de haute qualité

Le gouvernement du Manitoba veille au bon fonctionnement des établissements autorisés de la province qui offrent des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Il vise à faire en sorte que les enfants âgés de 3 mois à 12 ans bénéficient de services d'apprentissage et de garde de haute qualité :

- en délivrant des licences et en assurant une surveillance des établissements de garde d'enfants, conformément aux dispositions de la Loi et de ses règlements;
- en accordant aux garderies autorisées des subventions pour les frais de garde d'enfants dont les familles sont admissibles à une aide;
- en accordant des subventions aux établissements de garde d'enfants autorisés admissibles;
- en aidant les fournisseurs de services de garderie à appuyer les enfants ayant des besoins spéciaux;
- en contrôlant et en évaluant les titres de compétence de tous les éducateurs des jeunes enfants et aides des services à l'enfance travaillant dans les garderies autorisées, et en établissant leur niveau de classification;
- en offrant des services d'évaluation des compétences et de formation aux aides des services à l'enfance et aux fournisseurs de services de garderie familiale possédant des acquis et de l'expérience;
- en offrant des services et des renseignements en ligne aux parents et aux fournisseurs de services de garderie à www.manitoba.ca/gardedenfants.





Accès à l'échelle provinciale

Les garderies sont situées dans différents endroits au sein des collectivités, notamment dans les écoles, les centres communautaires et les lieux d'emploi.

Les garderies familiales autorisées se trouvent dans des collectivités partout au Manitoba.

Quand n'est-il pas nécessaire de détenir une licence?

Une licence n'est pas exigée :

- quand les services de garde d'enfants sont fournis dans une résidence à un maximum de 4 enfants âgés de moins de 12 ans (seulement deux de ses enfants peuvent être âgés de moins de deux ans) y compris les enfants du fournisseur de services de garderie;
- quand une école publique ou privée assume la responsabilité de l'exploitation d'une prématernelle ou d'un service de garde avant et après les heures de classe;
- dans d'autres situations où les parents sont sur place et ont un accès immédiat à leurs enfants.

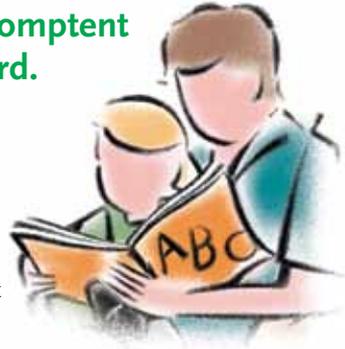


La Loi en bref

Les dispositions de la Loi et de ses règlements sont fondées sur des recherches récentes et comptent parmi les meilleures en Amérique du Nord.

Ces dispositions visent à :

- s'assurer que les établissements offrant des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants contribuent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants;
- s'assurer qu'il y a des activités qui favorisent le développement physique, social, affectif et intellectuel des enfants;
- s'assurer que les parents participent au fonctionnement ou à la gestion des garderies.



Normes importantes

Formation du personnel :

- Les deux tiers du personnel des garderies travaillant avec des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire et la moitié du personnel travaillant avec des enfants de la prématernelle ou d'âge scolaire doivent détenir un diplôme ou un baccalauréat en éducation des jeunes enfants. Les aides des services à l'enfance doivent terminer une formation de 40 heures en éducation des jeunes enfants.
- Les fournisseurs de services de garderie familiale doivent être évalués par un coordonnateur des services de garderie afin de déterminer s'ils sont aptes à fournir ce type de service. Tous les fournisseurs de services de garderie doivent suivre une formation de 40 heures en services de garderie familiale ou en éducation des jeunes enfants.
- Tous les fournisseurs de services de garderie doivent faire l'objet d'une vérification policière et une vérification du registre concernant les mauvais traitements, et suivre une formation en premiers soins et en réanimation cardio-respiratoire.

Surveillance :

- Les dispositions législatives quant au nombre d'enfants par employé sont très stricts (1 employé pour 4 enfants en bas âge, 1 employé pour 8 enfants d'âge préscolaire et 1 employé pour 15 enfants d'âge scolaire), de même qu'en ce qui concerne le nombre maximal d'enfants par groupe dans une garderie.





Renseignements supplémentaires :

Allez sur le site :

www.manitoba.ca/gardenenfants

Service de renseignements concernant la garde d'enfants

Téléphone : 204-945-0776 à Winnipeg

Sans frais : 1-888-213-4754

Courriel : cdcinfo@gov.mb.ca

Services de renseignements en matière d'allocations

Téléphone : 204-945-8195 à Winnipeg

Sans frais : 1-877-587-6224

Courriel : cdcsubsidy@gov.mb.ca

Ces renseignements sont offerts dans de multiples formats sur demande.

Programme d'études :

- Les règlements exigent des programmes inclusifs, axés sur les enfants et le jeu et conçus pour favoriser le bon développement de tous les enfants. Les garderies doivent fournir une variété d'activités, ainsi que de l'espace et du matériel pour faire des activités artistiques, de la musique, des activités scientifiques, du théâtre, de la lecture, des activités de motricité fine et de motricité globale, des jeux à l'extérieur, ainsi que des jeux avec des blocs, de l'eau, du sable et des matériaux de construction.

Sécurité et comportement :

- Chaque établissement doit avoir un plan de sécurité pour faire face aux urgences, et pour contrôler l'accès des visiteurs.
- Chaque établissement doit avoir un code de conduite pour son personnel, les parents, les enfants et tous ses autres intervenants.

Évaluer l'importance des services de garde d'enfants de qualité

- Soixante-dix pour cent des mères canadiennes ayant des enfants âgés de moins de six ans travaillent à l'extérieur de la maison. (*Statistique Canada 2006*)
- La préparation d'un environnement stimulant qui favorise le jeu et l'exploration est une partie essentielle du travail d'un enseignant d'enfants d'âge préscolaire. (*Fraser, 2006*)
- Dans un programme de qualité, chaque enfant se sent accepté, compris, appuyé et respecté par les adultes, il a des interactions positives avec les autres enfants, et en règle générale il trouve les activités intéressantes, attrayantes et satisfaisantes. (*Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, 2007*)

